



# DÉCLARATION DES ÉLU-E-S DE LA CGT

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021



## EXPÉRIMENTATION AVENIR PRO



**Pôle Emploi a décidé de mettre en œuvre une expérimentation d'accompagnement de lycéens en dernière année de lycée professionnel qui ne souhaitent pas poursuivre de cursus scolaire au-delà du lycée en association avec une équipe d'enseignants-chercheurs de Sciences Po.**

L'objectif : mesurer l'efficacité d'un accompagnement de ce type vis-à-vis de l'accès à l'emploi de ce public.

**En Bretagne, cette expérimentation concernera 4 agences : Dinan, Quimper Sud, Rennes Nord et Pontivy.**

Dans chaque agence, un-e conseiller-ère aura en charge 100 élèves répartis dans 4 lycées professionnels.

Les jeunes seront accompagnés pendant 6 mois de janvier à juin pendant leur cursus scolaire Cet accompagnement pourra être prolongé durant 4 mois de juillet à octobre dès l'obtention de leur diplôme.

Comme à chaque fois qu'une expérimentation est mise en œuvre, la CGT Pôle Emploi Bretagne s'interroge sur le bien-fondé de celle-ci et dans le cas d'Avenir pro les questions sont nombreuses :

- Est-ce le rôle de Pôle Emploi d'accompagner les lycéen-ne-s ?
- Pôle Emploi n'a-t-il pas suffisamment à faire avec l'accompagnement des salarié-e-s privé-e-s d'emploi ?
- Et les Missions Locales dans tout ça ?
- Pourquoi un partenariat avec Sciences Po ?
- Pôle Emploi doit-il servir en permanence de laboratoire ?
- Etc...

Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, sous couverts de « *faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin* » et de lutter contre le chômage des jeunes, Avenir Pro a vocation à s'inscrire dans le « Plan de réduction des tensions de recrutement » de la même manière que le contrat d'engagement ou la plateforme « 1 jeune 1 solution ».

Le gouvernement, au prétexte des sempiternelles offres non pourvues (utilisées pour la première fois par le 1<sup>er</sup> ministre Raymond Barre en avril 1977 et repris par les

gouvernements successifs pour réduire les droits des chômeurs et accroître les aides aux employeurs), en profite développer (dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences) les formations liées aux métiers en tension, développer les mesures d'adaptation au postes de travail au travers des Actions de Formation Préalable à l'Embauche (AFPR) ou des Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POEI) pris en charge par l'Etat ou encore encourager les Contrat de Professionnalisation.

Après avoir contraint les privé-e-s d'emploi de longue durée avec le parcours de remobilisation, après avoir contraint les plus fragiles avec la prestation « parcours emploi santé », voici Avenir Pro pour contraindre une nouvelle fois un nouveau public (ne soyons pas dupes !) à s'orienter vers les métiers en tension (hôtellerie-café-restaurant, BTP, industrie, santé et grand âge, transports et logistique, commerce...).

C'est également une occasion pour la direction de mettre en place un nouveau portefeuille à objectifs individuels chiffrés qui devra répondre à un cahier des charges strict du FSE !

Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne l'accompagnement d'un public mineur n'a rien à voir avec l'accompagnement d'un public adulte : les conseiller-ère-s en charge de cet accompagnement ne sont pas là pour gérer des problématiques de discipline ou d'absentéisme

Les agent-e-s exercent leurs activités dans des conditions de travail en perpétuel mouvement depuis plusieurs mois. Ils et elles sont submergé-e-s par les plans d'action qui s'empilent au quotidien.

La CGT Pôle Emploi Bretagne exige qu'on cesse de les utiliser comme « cobayes » !

**La CGT Pôle emploi Bretagne**

**7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes / ☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13**

**[Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr)**

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)